

La formation ASSISTANT ENTRAÎNEUR





Référentiel des activités de l'assistant entraîneur

Champ des activités

L'assistant entraîneur, intervient dans les clubs affiliés à la FFTA au sein de l'équipe technique du club, (BEES, DE ou DESJEPS et/ou diplômés fédéraux Entraîneur 1, Entraîneur 2).

A ce titre, sous l'autorité des dirigeants du club et sous la responsabilité pédagogique des cadres diplômés fédéraux ou d'état, l'assistant exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- ✓ Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants.
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club.
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.
- ✓ Assiste l'entraîneur responsable de la séance

Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :

L'intervention de l'assistant entraîneur se situe dans le cadre des activités des clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Il assiste l'entraîneur en charge de la séance. Il peut également contribuer à toute action de promotion ou de sensibilisation, organisée par le club de manière ponctuelle, nécessitant la découverte de la pratique pour un public novice.

Il n'a pas vocation à intervenir en compétition. L'assistant n'est pas un entraîneur, il n'enseigne pas. Il participe au bon déroulement de l'activité au sein de son club.

Les conditions d'encadrement de la pratique :

L'assistant entraîneur peut intervenir, sous la responsabilité d'un entraîneur diplômé, au sein d'une séance d'entraînement sur l'organisation et la logistique. En cas d'absence de ce dernier, il peut assurer l'organisation générale de la séance sans pour autant pouvoir intervenir techniquement ou pédagogiquement auprès des archers.

Les assistants entraîneur mineurs, ne peuvent exercer qu'en présence d'une personne majeure désignée par le club.

Il peut également veiller à la sécurité des différents pas de tir dans le cadre des séances organisées par le club.



Référentiel de compétences Assistant entraîneur

L'assistant entraîneur intervient dans les domaines suivants :

- ACCUEIL : Il est en mesure d'accueillir, de renseigner et guider les nouveaux licenciés au sein de la structure.
- MATERIEL : il s'assure de la mise à disposition d'un matériel adapté et en état de fonctionner.
- SECURITE : il veille au bon déroulement des séances au sein de son club.
- ASSISTE : Il relaye les premières consignes techniques de l'entraîneur référent auprès des archers débutants.

Toutes ces actions se font sous l'autorité fonctionnelle de l'entraîneur référent présent sur la structure.

Les compétences TRANSVERSALES

1 - Etre Capable d'accueillir les adhérents

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'accueillir les adhérents et les tiers	Sait communiquer avec tout type de public	Est présent au sein du club, convivial	Va au devant des gens Engage la conversation Gère les tiers
De renseigner	Connait le fonctionnement interne du club Connait les horaires d'ouverture, les créneaux par type de pratique Connait la disponibilité des intervenants	Est spontané, donne des informations précises et utiles	Crée des supports de communication à distribuer aux adhérents. Organise un affichage dans le club S'adresse à tous les adhérents
D'orienter vers le type de pratique souhaité	Sait repérer les différents profils de sportif Connait les différents services proposés par le club	Est à l'écoute	Questionne les pratiquants sur leurs souhaits Leur propose la pratique adaptée à leur envie
De faire respecter les règles de fonctionnement	Connait le règlement intérieur	Est diplomate et ferme dans le respect des règles de fonctionnement	Evalue l'importance de la situation Agit avec efficacité et rapidité

2 - Etre Capable d'organiser une séance en toute sécurité

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'appliquer les règles de sécurité individuelle	Connaît les risques de blessure Connaît les moyens de protéger l'archer	Exigeant sur le respect des consignes Explique la nécessité de porter une tenue sportive adaptée	Prévient les risques de blessure par une adaptation du matériel Développe l'autonomie des archers par rapport à l'utilisation de matériel de protection
D'appliquer les règles de sécurité collective	Sait organiser et aménager un espace de tir	Surveille la pratique du tir Formule les consignes sécuritaires simples Exigeant sur le respect des consignes	Sécurise le pas de tir (fixation des buttes de tir, zone publique...) Utilise des lignes et un espace de tir codifié Responsabilise les archers sur la gestion de la sécurité
D'agir en cas d'incident matériel	Sait réparer le matériel	Prévoit du matériel de réparation Anticipe les comportements	Trouve la solution qui règle l'incident et qui garantit la continuité de la pratique de l'ensemble des archers
D'entretenir le matériel	Sait entretenir le parc matériel	Différencie le matériel à réparer de celui à jeter	Colle pointes et plumes Répare un tranche fil Fait un point d'encoche Installe un repose flèche
D'agir en cas d'accident	Connaît les numéros d'urgence Connaît la conduite à tenir en cas d'accident	Reste calme en toute circonstance Prévoit une trousse de 1 ^{er} secours Maintient le calme	Evalue l'importance de la situation Agit avec efficacité et rapidité

3/ Etre Capable d'adapter le matériel à l'archer

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De régler le matériel	Connaît le fonctionnement de l'arc Connaît les différents tests de réglage	Implique l'archer dans le réglage de son matériel	Analyse les tests et intervient sur le matériel
De choisir et faire évoluer le matériel de l'archer	Connaît les tableaux de correspondance (taille et puissance arc/allonge) Connaît le matériel adapté à la démarche d'enseignement	Prévoit une marge de sécurité sur la taille de l'arc et des flèches Propose un arc de faible puissance pour favoriser l'apprentissage technique	Utilise des flèches en aluminium, des palettes sans calle, une dragonne deux doigts etc. Adapte le matériel à l'archer et à sa progression

4/ Etre Capable de transmettre une consigne à un groupe

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Relayer une consigne à un groupe ou à un individu	Sait se placer par rapport à un groupe Sait relayer des consignes collectives ou individuelles	S'assure de la compréhension des consignes collectives auprès de chacun	Réunit le groupe autour de lui Adapte son langage Fait reformuler la consigne par un archer

Les compétences à ENTRAÎNER

1/ Etre Capable de favoriser la mise en place d'une séance sportive

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'aider les archers à s'échauffer correctement	Connaître les différentes parties liées à la phase d'échauffement	Est convainquant, investi et rigoureux	<p>Systématise l'échauffement au début de chaque séance</p> <p>Participe à la phase d'échauffement dans sa globalité selon un ordre précis.</p> <p>Responsabilise les archers sur la gestion de l'échauffement.</p> <p>Veille à la qualité de l'exécution.</p>
D'aider les archers à s'étirer correctement	Connaître un répertoire d'étirements adaptés et les muscles qu'ils sollicitent	Est convainquant, investi et rigoureux	<p>Systématise l'étirement à la fin de chaque séance</p> <p>Participe à la phase d'étirement dans sa globalité selon un ordre précis.</p> <p>Responsabilise les archers sur la gestion de l'étirement.</p> <p>Veille à la qualité de l'exécution.</p>

2/ Etre Capable de relayer les fondamentaux techniques

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Les connaître et les citer	Connaître les éléments techniques composant la posture, les placements et le mouvement	Peut les mimer pour faciliter la compréhension	Les présente en vue d'une assimilation par l'archer

3/ Etre Capable d'utiliser les supports pédagogiques

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'adapter les outils aux besoins des archers	Connaître l'ensemble des outils pédagogiques et leur utilité (miroir, magnésie, image...)	Est fédérateur, persuasif	<p>Favorise l'adhésion de l'archer.</p> <p>Aide l'archer à bien utiliser les outils</p>



Durée et modalités de la formation Assistant Entraîneur

Conditions d'accès à la formation

- Etre licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir 14 ans minimum à la date de la formation
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

Organisation de la formation

Durée de la formation

Les ligues et comités régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 16 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.

Mise en œuvre de la formation

La FFTA délègue l'organisation de cette formation aux ligues ou aux comités régionaux. Le cadre technique de la région en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de la formation fédérale telle que décrite dans ce schéma.

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen.

L'attestation d'assistant entraîneur :

Les ligues ou comité régionaux peuvent délivrer une attestation de participation à la formation. Chaque candidat se la voit remettre dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la formation.

Il n'y a aucune limite de validité temporelle à cette attestation